



D.R.

ENTRETIEN AVEC

Emmanuel GaillardManaging Partner, **Shearman & Sterling LLP**

« L'Académie du droit de l'arbitrage naît à Paris »

L'Académie internationale du droit de l'arbitrage (« l'Académie », en anglais Arbitration Academy) a été créée afin d'offrir chaque année, à Paris, durant les trois premières semaines de juillet, des cours avancés sur le droit de l'arbitrage international qui seront, pour l'essentiel, dispensés en anglais. La première session aura lieu en juillet 2011.

L'Académie est une initiative du Comité Français de l'Arbitrage, et plus particulièrement de son Secrétaire Général, Alexandre Hory. Elle a été mise en place avec l'aide de plusieurs universitaires et le soutien de plusieurs cabinets de la place de Paris. Sa présidence en a été confiée à Emmanuel Gaillard.

Décideurs. Pourquoi créer un cours d'été spécialisé dans l'arbitrage international à Paris ?

Emmanuel Gaillard. La création de l'Académie est dans la lignée d'autres projets lancés ces dernières années en vue de contribuer au rayonnement de la place de Paris en matière d'arbitrage international. La France est largement reconnue comme ayant eu de tout temps une place privilégiée en matière d'arbitrage international. Elle s'est dotée en 1981 d'un droit parmi les plus favorables à cette institution que l'on puisse concevoir (plus favorable encore depuis la réforme réalisée par le décret du 13 janvier 2011) et dispose de tribunaux qui comprennent et soutiennent l'arbitrage, le reconnaissent comme une forme de justice à part entière, et même, en matière internationale, comme le mode normal de règlement

des différends. Elle a aussi, comme l'indique le Rapport Prada récemment publié, un nombre très élevé de praticiens et universitaires spécialisés dans ce domaine (plus de 600), ce qui a contribué au développement d'une doctrine parmi les plus riches du monde à ce sujet. Enfin, Paris est le siège de la Cour Internationale d'Arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale (CCI), devant laquelle plus de 1400 arbitrages étaient en cours en 2010, dont plus de 120 arbitrages internationaux ayant un siège en France. Il semblait donc naturel de consolider plus encore la position leader de la France en tant que place d'arbitrage international en créant cette académie d'été à Paris.

Décideurs. Qu'est-ce qui distingue l'Arbitration Academy d'autres programmes similaires ?

E. G. Il est vrai qu'on a vu fleurir ces dernières années plusieurs initiatives de ce genre, les plus récentes étant le programme mis en place par Horacio Grigera Naón au Washington College of Law de l'American University ou le programme qui aura lieu en Croatie cet été. L'Académie que nous avons créée à Paris se distingue par de nombreux aspects, dont les trois principaux sont les suivants : premièrement, les cours sont dispensés par d'éminents spécialistes de l'arbitrage international, professeurs, arbitres et praticiens, émanant tant de pays de common law que de pays de tradition civiliste (v. programme ci-dessous). Deuxièmement, l'Académie offre non seulement des cours théoriques,

à la fois sur l'arbitrage commercial international et sur l'arbitrage en matière d'investissements internationaux, mais également des « ateliers » animés par des représentants d'institutions arbitrales.

Troisièmement, il s'agit de cours approfondis, destinés à un public averti composé d'étudiants ayant déjà une bonne connaissance de la matière, de jeunes praticiens de l'arbitrage, de fonctionnaires ou représentants de gouvernements et d'organisations internationales et de magistrats. Ceci est non seulement un hommage à la qualité du programme, mais également, donne la possibilité de partager les diverses perspectives concernant l'engagement de différentes parties, surtout pour ce qui concerne l'arbitrage en matière d'investissement.

L'Académie dispensera chaque année un cours général de 15 heures consacré une année au droit de l'arbitrage en matière d'investissement et l'année suivante au droit de l'arbitrage commercial international. Cette année le cours général sera donné par le Professeur Schreuer, autorité incontestable en matière de droit des investissements. Il y aura sept cours spéciaux de 5 heures chacun sur des sujets précis d'arbitrage international. Deux après-midi de chacune des trois semaines de cours seront consacrées à des ateliers animés par des représentants d'institutions arbitrales (en 2011, la CCI, la Cour Permanente d'Arbitrage de La Haye (PCA) et le CIRDI). Le programme comportera également chaque année une leçon inaugurale

et une leçon « historique », la Berthold Goldman Lecture. En 2011 la leçon inaugurale sera donnée par le Professeur Pierre Lalive, sur le thème de « L'arbitre est-il un juge international », tandis que V.V. Veeder Q.C. évoquera l'arbitrage Lena Goldfields dans la Berthold Goldman lecture. Ces deux leçons auront lieu les 4 et 12 juillet à 18h00 et seront ouvertes à un public plus large que celui des étudiants de l'Académie et tous les acteurs de la place de Paris seront invités à y assister.

Décideurs. Le lancement de l'Académie a coïncidé avec la publication du décret du 13 janvier portant

réforme au droit de l'arbitrage en France? S'agit-il d'un hasard ?

E. G. Oui, c'est un pur hasard. Le seul point commun entre ces deux initiatives est, comme je l'ai indiqué, le fait que la France est extrêmement engagée en matière d'arbitrage international. L'Académie a cependant une vocation qui transcende largement les frontières de l'hexagone. Elle a et continuera d'avoir une vocation réellement internationale et sera destinée à un auditoire international. L'objectif est d'attirer à Paris des candidats issus de toutes les régions du monde, y compris de pays émergents, dans le but de leur permettre d'approfondir leurs connaissances de ce mode de

règlement des différends. Au demeurant, l'un des cours spéciaux de 2011 sera consacré à la réforme au droit de l'arbitrage en France. Il sera présenté par le Professeur Pierre Mayer qui a présidé la sous-commission Arbitrage international du groupe de travail du Comité français de l'arbitrage consacré à la réforme.

Décideurs. Qui finance l'Académie ?

E. G. Pour l'instant, quelques universités, associations juridiques et cabinets d'avocats se sont engagés financièrement. Il s'agit non seulement de couvrir les frais associés à un tel projet, mais également d'aider les candidats en provenance de pays défavorisés à payer leurs droits d'inscription et leurs frais de voyage et de séjour. L'Académie est toujours à la recherche de sponsors qui pourront soit donner des subventions à l'Académie, soit décerner des bourses d'un montant de 2 000€ (dont 900€ destinés à couvrir les droits d'inscription) à certains étudiants. Les bourses pourront porter le nom d'une société ou d'un cabinet, et pourront, au choix du mécène, cibler ou non une région, voire un Etat déterminé.

Décideurs. Comment voyez-vous l'avenir de l'Académie ? Est-ce que les cours d'été se tiendront chaque année ? Les cours pourront-ils être élargis ?

E. G. L'Académie se tiendra chaque année. Nous savons déjà que l'année prochaine le cours général serait dispensé par Professeur William W. Park, et en 2013 par le Professeur David D. Caron, deux grands noms dans le domaine. Par ailleurs, dans les années à venir, nous n'excluons pas de créer la possibilité pour le meilleur étudiant de l'Académie d'obtenir une reconnaissance particulière.

Décideurs. Les cours feront-ils l'objet d'une publication ?

E. G. Oui. Il est prévu de publier la plupart des cours après chaque session de l'Académie. Nous étudions aussi la possibilité d'enregistrer certains des cours pour les rendre ensuite accessibles sur le site internet de l'Académie (<http://www.arbitrationacademy.org>). ●

L'ACADÉMIE

Bureau

Emmanuel Gaillard | Président
Yas Banifatemi | Secrétaire Général
Alexandre Hory | Secrétaire Général
Jean-Georges Betto | Trésorier
Marie-Elodie Ancel
Philippe Leboulanger
Carole Malinvaud
Jean-Baptiste Racine

Conseil Scientifique

Horacio Grigera-Naon (Argentine)
Christoph Schreuer (Autriche)
Dorothe Sossa (Bénin)
Eros R. Grau (Brésil)
Liza Chen (Chine)
Georges Abi-Saab (Égypte)
Gilbert Guillaume (France)
Pierre Mayer (France)
Gabrielle Kaufmann-Kohler (Suisse)
Alexander Komarov (Fédération de Russie)
V.V. Veeder (Royaume-Uni)
W. Michael Reisman (États-Unis)

PROGRAMME 2011

Leçon inaugurale

L'arbitrage est-il une forme de justice internationale?

Pierre Lalive, Professeur émérite,
Université de Genève; Associé fondateur,
Lalive, Genève

Cours généraux

The development of investment arbitration
Christoph Schreuer, Wolf & Theiss, Vienne ;
Professeur honoraire de droit international,
Université de Vienne

Gateway issues in international arbitration in the United States

George Bermann, Professeur à la Faculté de droit de Columbia University ;
Directeur du Centre d'études européennes de l'Université

State consent in investment arbitration

Pierre-Marie Dupuy, Professeur, Graduate Institute, Genève

Favor arbitrandum in Latin America

Diego P. Fernández Arroyo, Professeur,
Sciences Po, Paris

Provisional measures in international arbitration

François Knoepfler, KGG & Associés ;
Professeur honoraire, Université de Neuchâtel

The new French law on international arbitration

Pierre Mayer, Professeur, Université Panthéon-Sorbonne (Paris I) ; Associé,
Dechert LLP

Insolvency proceedings and international arbitration

Klaus Sachs, Associé, CMS Hasche Sigle ;
Lecturer (arbitrage international)
à l'Université Ludwig Maximilian, Munich

Evidence and the use of experts in international arbitration

Michael E. Schneider, Associé, Lalive ;
Président de l'Association Suisse d'Arbitrage

ATELIERS

Workshop 1 – ICC Arbitration Practice

Simon Greenberg, Secrétaire Général Adjoint,
Cour Internationale d'Arbitrage de la CCI

Workshop 2 – PCA Arbitration Practice

Brooks Daly, Secrétaire Général Adjoint et
Principal Legal Counsel, Cour Permanente d'Arbitrage

Workshop 3 – ICSID Arbitration Practice

Eloïse Obadia, Senior Counsel, ICSID
Berthold Goldman Lecture

Historic arbitration stories: the Lena Goldfield arbitration

V.V. Veeder Q.C., Barrister, Essex Court Chambers